



INSCRIPTION STAGES
Dessin / Peinture / Aquarelle
2018 - 2019
L'Atelier de la Salamandre

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cochez les stages choisis

Le cycle de l'eau et de la lumière : les bases de l'aquarelle.	Jeudi 8 novembre 2018 19h00-22h00	50 €	
Harmonies colorées à l'aquarelle : peindre un paysage avec une palette limitée en jouant la carte des contrastes.	Jeudi 17 janvier 2019 19h00-22h00	50 €	
Jetiez-vous à l'eau : fusions, effusions, flous et flux.	Jeudi 21 mars 2019 19h00 – 22h00	50 €	
Valeurs et contrastes à l'aquarelle : allumez la lumière !	Jeudi 18 avril 2019 19h00 – 22h00	50 €	
Un mini carnet de voyage à l'aquarelle : l'art des métissages.	Jeudi 16 mai 2019 19h00 – 22h00	50 €	
Stage dessin thématique : aborder l'abstraction.	Mardi 21 mai 2019 14h00 – 17h00	50 €	
Stage training dessin : drink and draw à l'heure de l'apéro.	Mardi 11 juin 2019 18h00 – 20h00	35 €	
Stage dessin thématique : la peinture acrylique sous toutes les formes.	Mardi 18 juin 2019 19h30 – 22h30	50 €	
TOTAL			

Modalités d'inscription et de règlement : règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Atelier de la Salamandre.

Les stages sont confirmés au plus tard une semaine avant la date prévue.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de la Salamandre.

Fait à

le

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Delphine : 06 64 28 14 97

Conditions générales de vente

Stages Aquarelle

Atelier de la Salamandre

Article 1

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.

L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient le temps du stage.

Article 2

Conditions de règlement

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages.

Article 3

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.

- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
- Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation de stage suite à un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.*

**Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

Article 4

Annulation

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 30 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra 50 % du montant total du ou des stages.
- Si annulation par le client à moins de 15 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant du ou des stages.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.